

Santé au travail

La réforme impossible

Dossier établi par **Hubert Seillan**

La santé au travail va faire l'objet d'une loi qui sera publiée prochainement au *Journal officiel*. Cependant la réforme ne sera pas importante, car elle laissera en suspens les principales questions qui inquiètent les entreprises, les services, les médecins du travail et les IPRP. C'est ce qui explique le titre que nous donnons à ce dossier. Celui-ci réunit une étude d'Hubert Seillan, des prises de position des partenaires sociaux, un article très engagé de Michel Turpin, dont on rappellera ici qu'il a été le directeur général de l'Ineris.

Anses, contrat d'objectifs et de moyens, directeur du service, hygiène et sécurité, Invs, IPRP, médecine du travail, obligation de sécurité, partenaires sociaux, politique publique, santé au travail, santé publique, service de santé au travail, service interentreprises de santé au travail, SST

Ce dossier est publié alors qu'une proposition de loi est toujours en discussion devant l'Assemblée nationale, après avoir été votée en première lecture par le Sénat. Nous avons pu hésiter et pensé retarder sa parution, mais l'intérêt du texte projeté nous a paru bien trop faible pour que nous lui accordions ce type d'égards. Nous rappellerons simplement ce que tous les lecteurs de *Préventique Sécurité* savent : 65 ans après sa création, le dispositif de médecine du travail devait être revu pour lui redonner de la vigueur, car il en a eu, et pour l'adapter au monde d'aujourd'hui, car les hommes et les choses ont bien changé depuis la Libération.

Il faut savoir que, depuis une trentaine d'années, les textes se sont régulièrement empilés, selon le phénomène juridique bien connu de la sédimentation. Le médecin du travail a eu progressivement le sort du baudet de La Fontaine. Qu'il nous pardonne, cette référence, mais ce qui suit y suffira sans doute : « *Et le pauvre Baudet si chargé qu'il succombe.* » Puis est venu le numérisé des études de médecine, dont on rappellera qu'il avait pour objectif de faire baisser les dépenses de l'assurance maladie par le moyen de la réduction des effectifs des médecins traitants. Mais le mécanisme a

plus encore affecté la formation des médecins du travail en raison du peu de valorisation de la fonction auprès des hospitalo-universitaires. De sorte que, ces deux causes confondues, il est avéré que les entreprises ne sont plus en mesure de satisfaire à leurs obligations légales de santé au travail. La situation doit être considérée avec gravité pour au moins ces deux raisons :

- il s'agit d'une situation infractionnelle chronique, qui est susceptible d'avoir des effets pénaux ;
- partant de l'idée, non vérifiée, que priorité doit être donnée aux examens médicaux, l'action sur le milieu du travail, dite de tiers temps, n'intervient plus qu'exceptionnellement. →

<i>La réforme impossible</i>	15
Hubert Seillan	
<i>Les partenaires sociaux</i>	22
Medef, Cgt, Cfdt, Cftc	
<i>Où va le bateau des services de santé au travail ?</i>	25
Michel Turpin	